

## RÈGLEMENT DU LOCAL DU PATRIMOINE DE GRANOIS à télécharger sur [www.granois.ch](http://www.granois.ch)

### 1. Réservation

Le local du Patrimoine ainsi que tout le matériel qu'il contient sont mis à disposition gratuitement. Le local peut accueillir une trentaine de personnes. La réservation se fait par téléphone au **079 619 1965** ou par e-mail auprès de la personne responsable. Le local est réservé pour la journée complète, peu importe l'heure à laquelle la manifestation a lieu.

Il est mis à disposition de toute personne majeure qui en fait la demande. Toute annulation doit être annoncée le plus rapidement possible. En principe, le local n'est pas utilisable de mi-novembre à mi-mars.

**2. Manifestation** (anniversaire, fête de famille, rencontre, fête de société, souper de classe...)

Lors de la réservation, les nom, prénom, adresse complète et numéro de téléphone de l'utilisateur, ainsi que le type de manifestation, doivent être impérativement communiqués.

Un formulaire de réservation est téléchargeable sur le site [www.granois.ch](http://www.granois.ch). Si nécessaire, il peut être envoyé par courrier postal. La réservation est effective dès que ce formulaire rempli et signé est retourné à la personne responsable des réservations.

**3. Matériel à disposition.** Le local est équipé d'un grand frigo, de tables et de bancs en suffisance. Une cuisinette ainsi que l'eau chaude sont à disposition. Après utilisation, le frigo doit être nettoyé soigneusement, mais il ne doit pas être débranché au moment du départ.

Le local est équipé d'un petit radiateur électrique. Merci de veiller à économiser l'électricité.

### 4. Remise et retour des clés du local

Les clés (local+WC) sont remises le jour même de l'utilisation ou selon entente particulière avec la personne responsable des réservations. En aucun cas, les clés ne peuvent être prêtées ou remises aux utilisateurs suivants. Les clés doivent impérativement être rendues accompagnées de l'« attestation pour le retour des clés » fournie le jour de l'utilisation, et du don en faveur de l'Association.

**5. Respect du voisinage.** Le local étant situé dans une zone habitée, il est instamment demandé aux utilisateurs de respecter le voisinage et d'éviter toute nuisance sonore.

### 6. Nettoyage

La Charte d'entretien (à télécharger sur [www.granois.ch](http://www.granois.ch)) est affichée au local. Les utilisateurs sont priés d'apporter leur matériel de nettoyage. Toute dégradation des équipements à disposition sera facturée.

Les utilisateurs sont instamment priés de nettoyer le local avant de rendre les clés. Aucune denrée alimentaire ne doit être laissée dans les armoires et dans le frigo. Tout matériel du local utilisé à l'extérieur de celui-ci doit être nettoyé et rangé. Les tables et les bancs doivent être empilés au moment du départ. Les déchets et les sacs poubelles doivent être déposés dans les moloks du Centre de tri de Granois à proximité du local.

### 7. Utilisation des toilettes

Les utilisateurs sont priés d'apporter le papier WC. A la fin de la manifestation, le/les locaux des toilettes doivent être nettoyés et fermés à clé.

### 8. Don de soutien

Le local est mis à disposition gratuitement. Tous les dons sont versés dans la caisse de l'Association pour la sauvegarde du Patrimoine de Granois. Ils sont portés en compte pour l'Assemblée Générale fixée en avril de chaque année. Du temps peut aussi être offert pour un nettoyage du local ou pour la corvée annuelle.

*Le comité du Patrimoine de Granois. Règlement adopté par l'Assemblée Générale du 24 avril 2010, mis à jour en janv. 2016 et avril 2017.*

### Remarques générales et précisions

- Il n'est pas possible de réserver le local pour deux jours consécutifs. Le local est à disposition pour une journée. Les clés sont prêtées uniquement le jour J à 8 h et seront rendues au plus tard à 7 h le lendemain matin.
- Il n'y a aucune réservation effectuée d'office, d'année en année, pour le même groupe à la même date (Pentecôte, Fête-Dieu, 1<sup>er</sup> août, Jeûne Fédéral ou autre). Si le local est inoccupé à telle date, il est réservé pour celui qui en fait la demande en premier.
- Il n'y a pas de réservation possible plus d'une année à l'avance, en particulier pour la Première communion ou pour la Confirmation.
- Il y a en moyenne 80 réservations annuelles, ce qui représente de très nombreux appels téléphoniques pour des renseignements et des réservations. Si vous en avez la possibilité, merci de consulter d'abord [www.granois.ch](http://www.granois.ch) pour savoir si la date de votre choix est encore libre.
- Le règlement contient de nombreuses informations pratiques. Il suffit de le lire, de le conserver, de le relire au moment de l'utilisation du local. Dans la majorité des cas, il est inutile de téléphoner à nouveau... MERCI !